

Programme de formation « DUERP »

Durée : De 14H à 70H Formation réalisée en présentiel

Public visé : Acteurs des ressources humaines, de la prévention et de directions souhaitant maîtriser les bases de la prévention des risques : obligations, méthodologie, plan d'actions...

Objectifs : Maîtriser les enjeux et le cadre législatif de la prévention des risques professionnels. Évaluer les risques dans l'entreprise et repérer leurs facteurs. Adopter une approche pluridisciplinaire et définir des actions de prévention durables.

Moyens pédagogiques : Formation dirigée par un professionnel de la prévention des risques professionnels. Méthodes d'animation actives et pratiques. Elles s'appuient sur des apports théoriques et méthodologiques (exercices, études de cas, supports de cours).

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

Contenu de la formation :

- **Risques professionnels : protéger la santé et la sécurité des salariés**

Qu'entend-on par « risque professionnel»?

Quels sont les enjeux de la prévention des risques professionnels : accidents du travail, maladies professionnelles, pénibilité, vieillissement...

Comprendre en quoi la santé mentale est un enjeu majeur de prévention des risques professionnels.

Les effets possibles des risques professionnels : impacts sur la santé des salariés et coût pour les entreprises.

La prise en compte des changements (nouveau rythme de travail, nouvel outil de travail...).

Comprendre la démarche globale d'évaluation des risques.

- **Maîtriser vos obligations en matière de prévention des risques professionnels**

Les principes généraux de prévention inscrits dans le Code du travail.

Le Document Unique.

L'évaluation de la pénibilité.

Le Plan de prévention.

L'analyse d'accidents.

Le Bilan hygiène, sécurité et conditions de travail.

Le rôle du CHSCT et des délégués du personnel.

Le rôle du service de santé au travail.

Connaître les obligations de l'employeur. La responsabilité civile et pénale de l'employeur et des salariés.

- **Méthodologie d'évaluation : identifier et classer les risques**

Adopter une démarche participative, pluridisciplinaire et déterminer votre rôle dans l'évaluation des risques.

Quand et comment procéder à l'évaluation : périodicité, occasions particulières...

Définir les unités de travail à étudier : comment regrouper les situations de travail semblables.

Sur quels indicateurs s'appuyer pour lister les risques professionnels existant au sein de l'entreprise.

Hiérarchiser les risques : estimer le degré de gravité, la probabilité, la fréquence d'exposition...

Repérer les modalités d'exposition aux risques des salariés : lier effet et cause.

Dans quels cas faire appel à un expert externe.

CODEX

- **Passer de l'évaluation des risques à l'intégration dans le Document Unique**

Quels éléments faire figurer dans le Document Unique.

Comment synthétiser et formaliser l'analyse des risques.

Hiérarchiser les mesures préventives.

Élaborer le programme annuel de prévention des risques professionnels.

Avec l'aide du formateur, les participants élaborent un schéma heuristique sur l'importance du Document Unique.

- **Évaluer la pénibilité au travail**

Comment évaluer les facteurs de pénibilité.

Connaître les valeurs d'exposition.

Construire un plan d'actions.

Intégrer l'évaluation de la pénibilité au Document Unique.

- **Élaborer un plan d'actions en concertation avec tous les acteurs**

Quel est le rôle de chacun dans la prévention : groupe de travail, instances représentatives du personnel, service de santé au travail, intervenant extérieur...

Définir les priorités d'actions et fixer un calendrier.